



## Comité Interprofessionnel du Bois Energie

---

### NOTE DE CONJONCTURE

*Décembre 2016*

Si l'on s'en tient à la situation actuelle, il pleut sur le bois-énergie. Malgré un coût très bas de l'argent, les projets peinent à sortir et il faut à l'ADEME des trésors d'inventivité et de persuasion pour continuer à attirer des candidats dans ses appels à projets, grâce à des aménagements du cahier des charges. Les raisons en sont connues et je n'y reviendrai pas. Elles tendent d'ailleurs à se fossiliser, car on ne peut, même si l'hiver a pointé son nez, espérer le « Grand Hiver » comme certains espèrent le « Grand Soir » ; le pétrole reste collé sous les 50 \$ le baril, malgré une volatilité plus grande.

Si la situation est grise pour les monteurs de projet, elle l'est tout autant pour les exploitants. Les fournisseurs de bois-énergie ont beaucoup investi ces dernières années pour répondre à la demande. Il s'agit souvent de petites entreprises, à la santé et à la trésorerie fragiles soudain face à un délitement et à des exigences plus grandes de la demande. Le phénomène s'étend d'ailleurs aux grandes entreprises telles que les fabricants de granulés. Les fournisseurs d'énergie qui ont choisi le bois peinent à justifier leurs tarifs face à la compétitivité des autres combustibles.

Faut-il baisser les bras ? Non, car le plafond nuageux se relève un peu. Dans le domaine de la compétition avec les énergies fossiles, les premières simulations faites par le CIBE laissent penser que l'augmentation progressive de la Contribution Climat Energie (CCE) produira ses effets, toutes choses égales par ailleurs, dès 2018 ou 2019, et ce, pour toute taille de projet.

Parallèlement, des efforts se multiplient pour baliser les réglementations nouvelles et anciennes qui bousculent le développement du Bois-Energie. Dans la mobilisation du bois de forêt, les AMI « Dynamic bois » de l'ADEME ont eu un effet déclencheur indéniable. Parallèlement, la sortie de statut de déchet du bois d'emballage (une première et seule application de la Directive Européenne !) a ouvert de nouvelles perspectives dans la valorisation des bois usagés, dont le potentiel est de plusieurs centaines de milliers de tonnes ; on ne peut pas parler d'économie circulaire sans s'attaquer à ce sujet. Par contre, nous attendons toujours un éclaircissement de l'Administration sur le sort des cendres.

Si la mobilisation de bois, plutôt à moyen terme, prend de l'ampleur, il est nécessaire que la demande suive... Il faut, comme a commencé à le faire le CIBE, anticiper sur les données économiques futures pour évaluer la sensibilité des projets et décoder les quelques signaux faibles qui nous sont adressés :

- Des signaux structurels donc plutôt solides tels que l'augmentation de la CCE, la rigueur déclinante en moyenne des hivers
- Des signaux conjoncturels, sujets à retournement, tels que la remontée limitée du prix du pétrole, la stabilité du prix du bois, l'augmentation attendue du prix de l'argent

Ce dernier point est à considérer de façon exhaustive, car il peut impacter tout l'environnement économique de la filière, et pourquoi pas en bien.

Parce que, après la pluie, pourquoi n'aurions-nous pas le beau temps ?

Bruno de MONCLIN, Président